



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal du samedi 22 novembre 2014 à 10h
COMPTE RENDU**

L'an deux mil quatorze et le vingt-deux novembre à dix heures, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée le 17 novembre 2014.

Etaient présents : Messieurs SIMON Stéphane, KOSKAS Yves, AVIAT Emmanuel, HARLAL Fabrice, COSTES Thibaut.

Mesdames BASSOUA Françoise, Sylvie BOMY, BONÉ Henriette, DELONCA Hélène et GOLDANIGA Danielle.

Pouvoir : Monsieur PEYRAUD Xavier à Monsieur AVIAT Emmanuel.

Secrétaire : Madame Sylvie BOMY.

Ordre du jour porté sur la convocation du 17 novembre 2014

1. Approbation du compte-rendu du CM précédent.
2. Nouvelle tarification de la facturation d'eau et d'assainissement.
3. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour diagnostic de l'état réseau d'eau.
4. Financement du complément de l'étude Manufacture des Paysages.
5. Noël des enfants et des aînés.
6. DETR 2015.
7. Décisions modificatives au budget Eau et Assainissement.
8. Logements communaux : loyers et baux.
9. Admissions en non-valeur.
10. Recrutement d'un agent recenseur pour le recensement 2015.
11. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du CM précédent

Après une brève lecture du compte-rendu du Conseil Municipal précédent en date du 27 septembre par Monsieur le Maire, celui-ci est **approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal**.

2. Nouvelle tarification de la facturation d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter de nouveaux tarifs pour l'eau et l'assainissement 2015 selon le détail suivant :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Abonnement Eau : | 55 € par an |
| - Abonnement Assainissement : | 55 € par an |
| - Consommation eau : | 0.70 € le m ³ de 1 à 120 m ³ |
| - Consommation eau : | 1.20 € le m ³ au-delà de 120 m ³ |
| - Redevance Assainissement : | 0.90 € le m ³ |

Les contributions à l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux et la redevance pour pollution domestique passent respectivement à 0.155 € et 0.29 € le m³.

La commune doit assumer de lourds investissements pour améliorer la qualité du service de distribution de l'eau et la tarification de l'eau n'avait pas évolué ou peu avant 2014. Cette nouvelle tarification de l'eau sera plus en adéquation avec la politique menée par la Municipalité matière de qualité et respect de l'environnement et donc propose d'abandonner la facturation au forfait.

Ces propositions sont acceptées par 2 voix CONTRE et 9 voix POUR.

3. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour diagnostic de l'état réseau d'eau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de ce diagnostic s'élève à 17 000.00 € dont la moitié est financée par l'Agence de l'Eau. Ce bilan permettra de s'assurer de l'état du réseau d'eau potable et détecter les fuites éventuelles pour réaliser les travaux nécessaires. Ces travaux sont également financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la subvention de l'Agence de l'Eau.

4. Financement du complément de l'étude Manufacture des Paysages.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention tripartite entre la commune, la Manufacture des Paysages et la CCVH a été délibérée au conseil communautaire du 29/09/2014. La CCVH prend en charge les frais d'études de la Manufacture des Paysages qui portent sur les points suivants :

- Acquisition du terrain de foot
- Rénovation du patrimoine
- Révision du POS en PLU

Cette mission doit s'étendre jusqu'en janvier 2017 pour un montant total de 21 500 € dont un complément reste à la charge de la Commune pour 3 995 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre en charge ce complément et décide de l'inscrire au budget général des investissements 2015.

5. Noël des enfants et des aînés.

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal d'organiser un goûter avec spectacle et remise de présents pour les enfants de 2 à 12 ans le samedi 20 décembre à 16h.

Un repas pour les aînés de 70 ans et plus est proposé le dimanche 21 décembre à 12h avec inscription préalable. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

6. DETR 2015.

Monsieur le Maire cite les différents postes pouvant faire l'objet d'une demande. Le Conseil Municipal ajourne sa décision en ce qui concerne le choix du projet.

7. Décisions modificatives au budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des ajustements sont nécessaires au budget car il existe des incohérences inhérentes aux comptes utilisés.

A la demande du percepteur, il propose de prendre en compte ses préconisations sans conséquence sur les montants votés pour 2014. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications.

8. Logements communaux : loyers et baux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un nouveau bail démarre le 1^{er} décembre prochain. Pour ce logement, le loyer reste fixé à 205.86 euros. Il est prévu une provision pour charges pour l'eau de dix euros par mois. Ces mesures sont acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9. Admissions en non-valeur.

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal l'importance des créances irrécouvrables sur les exercices antérieurs. Afin d'apurer les comptes de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 7 713.39€ au budget général 2014 et de la porter en non-valeur. Cela concerne essentiellement des impayés de loyers.

10. Recrutement d'un agent recenseur pour le recensement 2015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2015;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal et sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ou le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents ; la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de janvier à février 2015.

11. Questions diverses

Pour le SCOT, une réunion est organisée par le Syndicat Pays Coeur Hérault le 1^{er} décembre, plusieurs élus sont intéressés pour y participer car le PLU de Puéchabon s'en trouve impacté.

Par soucis d'économies, il est procédé au changement de formule d'abonnement téléphonique chez Orange et à l'acquisition de nouveaux matériels informatiques et de communication pour permettre la prochaine dématérialisation des actes publics.

L'électrification du réservoir d'eau communal sera bientôt opérationnel : le poste sera livré fin novembre avec la réalisation de l'installation électrique, la vérification obligatoire avant mise en route pour la communication finale des 3 points: la source Fontailles, le démarrage des pompes au Roc Blanc et le boîtier d'automatisme maître au réservoir. Cela gèrera la turbidité, la chloration et la quantité d'eau envoyée sur Puéchabon. De plus, 6 antennes sécurisées seront placées sur les installations. Un devis concernant ces installations a été établi pour 8 500 €

La commune est de plus en plus sollicitée pour avoir des données fiables par les différents organismes. L'obtention de la DUP devient urgente et des travaux seront nécessaires notamment la détection de la turbidité avec une unité de filtration automatisée.

Un financement sera mis à l'étude pour 50 000 € (emprunt sur 7 ans).

Il a été demandé à l'ONF l'aménagement de la forêt communale.

La séance a été levée à 11h45

Le Maire,

SIMON Stéphane